

Direction départementale
des Territoires

Service aménagement
durable, urbanisme, risques
(ADUR)

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Novembre 2017

Commune de
SAULNES

Plan des Servitudes d'Utilité Publique Porter à Connaissance

P.A.C.

Toutes vos correspondances sont à adresser à :

DDT de Meurthe-et-Moselle
Case officielle n° 60025
54035 Nancy cedex

Localisation du service :

Place des Ducs de Bar à Nancy
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT
Sources : ©IGN-SCAN25 - Edition 2015
P:\4_ETUDES\URBANISME\SERVITUDE\Cartes_Servitudes\54493_Saulnes\2017_11_PAC\54493_PAC.qgs
EK - 13/11/2017

Échelle : 1 / 10 000 ème

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires
dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet
au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

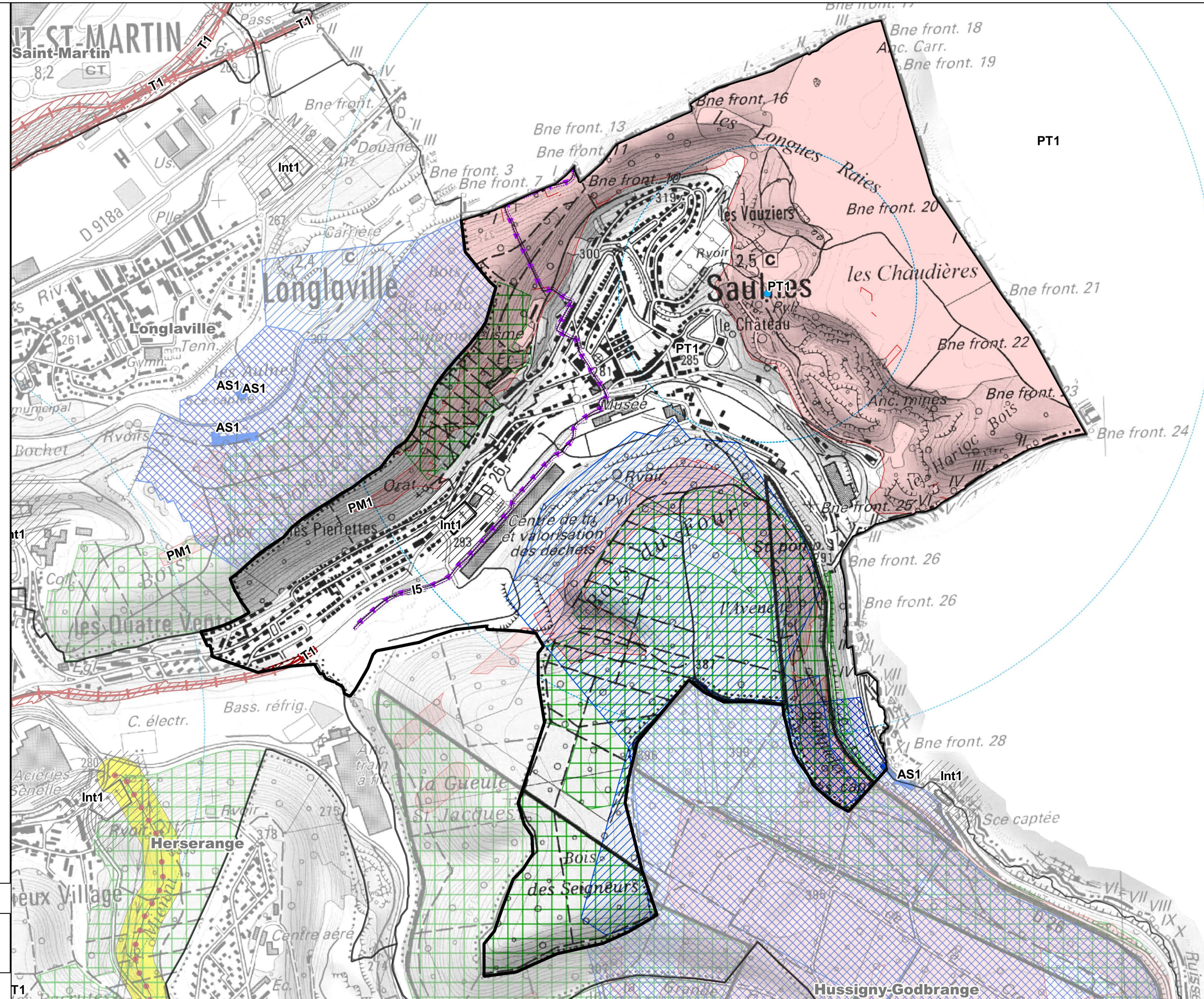
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions
ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.



Légende :

AS1 - Données Agence Régionale de Santé - 2016

- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (point de captage)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre rapproché)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre éloigné)

Le périmètre de protection éloigné peut inclure, le cas échéant, un périmètre de protection éloigné renforcé non représenté sur cette carte.

- Int1 - Cimetière
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

PM1 - PPR naturel et risques miniers

- PM1 - PPR naturel et risques miniers

- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (antenne)
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)

- +— T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)

Pour information :

- Forêts relevant du régime forestier
- ▲— Produit chimique